

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Axa Assurance Maroc représentée par son Président Directeur Général, Daniel Antunes, a déclaré le 12 décembre 2005, avoir cédé sur le marché central, le 7 décembre 2005, 261.000 actions CIH, au cours unitaire de 65 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite banque.

Suite à cette transaction, Axa Assurance Maroc détient 3.062.729 actions CIH, soit 9,21% du capital de la banque.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma